



BRASSERIE  
RENAUX

Rue Paul Janson, 4  
6182 Souvret  
info@brassierenaux.be  
071/450704

## CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DE LA BRASSERIE

NOM PRENOM :

DATE DE RESERVATION :

ADRESSE :

TEL :

EMAIL :

*Par la signature du présent contrat, l'utilisateur s'engage formellement à respecter et à utiliser, avec grand soin, le matériel et la salle mis à disposition.*

### **LOCAUX ET MATERIEL MIS A VOTRE DISPOSITION**

- Une salle équipée de tables et de chaises pour 140 personnes,
- Des installations sanitaires en bon état,
- Une cuisine équipée,
- Une prairie.

**Les clés** seront confiées à l'utilisateur le jeudi ou le vendredi durant nos heures d'ouvertures et seront remises à la Brasserie le lundi en journée.

### **PARTICIPATION AUX FRAIS**

Pour la location de la salle : 500 euros hors charges (m<sup>3</sup> de gaz facturé à 1,6€ TTC), la salle est à balayer, les WC, la cuisine et le bar sont à rendre propres. Des frais supplémentaires peuvent être facturés par la société de nettoyage si les frigos et matériel ne sont pas remis en l'état.

Un acompte de 300€ est requis pour valider votre réservation de la salle via versement bancaire sur le compte ouvert au nom de la Brasserie Renaux (ci-dessous) ou via notre terminal Bancontact durant nos heures d'ouvertures.

BE95 7320 6897 7458 – COMMUNICATION : DATE + NOM PRENOM

### **CONDITIONS PARTICULIERES**

#### ***Boissons***

Toutes les boissons (eaux, bières, vins, apéritifs, mousseux, alcools) seront **obligatoirement** achetées à la Brasserie Renaux, laquelle vous fournira les verres. Si cette clause n'est pas respectée, nous nous réservons le droit de **réclamer un droit de bouchon de 500€**. Le décompte des boissons sera réalisé afin que vous ne payiez uniquement ce qui a été consommé (nous facturons à la bouteille près, pas besoin donc de reprendre vos casiers ou caisses de vins entamés).

#### ***Décoration***

Il est formellement interdit de coller ou clouer des guirlandes ou autres garnitures dans les murs ou revêtements dans locaux utilisés. Toute détérioration sera portée au compte de l'utilisateur.

## ***Sécurité***

Prière de s'assurer après la manifestation que gaz, eau et électricité sont bien fermés.

## ***Assurance***

Par la signature du présent contrat, l'utilisateur renonce à tout recours contre la brasserie pour tout incident, accident ou vol dont il pourrait être victime pendant la durée de l'utilisation de la salle y compris pour tout véhicule présent.

Il appartient à l'utilisateur de contracter les assurances qui incombent à lui-même et à l'organisateur de la manifestation.

## ***La prairie***

La prairie ne peut pas être utilisée comme parking, **il est formellement interdit d'y circuler en véhicule**. Merci de respecter la propreté et les clôtures.

## ***Taxes***

Les taxes diverses, impôts, droits d'auteur, etc... sont à charge de l'utilisateur.

## ***Sauvegarde***

Tous les frais qui résulteraient de la détérioration du matériel ou de l'immeuble y compris les biens situés à l'extérieur : poteaux, lampes d'éclairages, clôtures, murets, murs, ... seront facturés à l'utilisateur sur base de la valeur à neuf.

## **REMISE EN ORDRE**

La salle sera **entièrement** balayée et nettoyée à l'eau (y compris les toilettes, la cuisine, le bar et les escaliers d'entrée)

Les tables et les chaises seront empilées **selon le modèle affiché** (près du tableau électrique)

## ***Le bar***

Les casiers et les verres doivent être disposés près de la porte métallique après nettoyage de cette partie. Veillez à séparer les pleins des vides pour ce qui est des casiers. **Les bouteilles de vins et d'apéritifs vides** doivent être placées dans les casiers mis à votre disposition **dans l'espace réservé à l'extérieur. Les frigos doivent être débranchés.**

## ***Les déchets***

Les poubelles **du bar, de la cuisine et des sanitaires** seront vidées. Les déchets seront portés dans le container à disposition.

## ***La cuisine***

Nettoyer le four et la friteuse de son huile. Celle-ci devra être évacuée par l'utilisateur (pas dans le container). Vider et nettoyer tous les frigos et les congélateurs. Les **débrancher ou éteindre** et les laisser entre-ouverts.

## ***À l'extérieur***

Vider les bacs à cigarettes et veillez à laisser l'endroit propre.

---

Fait en deux exemplaires, à Souvret, le .....

Signature de l'utilisateur,

Signature du responsable,